

FICHES FILIÈRE

Une faible emprise spatiale, une forte valeur ajoutée, la filière viti-vinicole lot-et-garonnaise assume sa différence

Quatrième filière agricole, avec près de 12 % de la valeur agricole du département, la viticulture de Lot-et-Garonne rassemble 6 200 hectares de vignes, soit 2 % de la SAU départementale et 1 % du foncier viticole national. Dans le prolongement de grands vignobles limitrophes, la viticulture assume sa différence. Orientés vers les vins de qualité, majoritairement regroupés au sein de caves coopératives, les 776 détenteurs de vigne privilégient la polyculture.

Depuis dix ans, au prix d'une importante restructuration, le foncier viticole se stabilise, le bio se développe et le marché s'assainit.

1. LE FONCIER VITICOLE

Un vignoble dispersé et concentré à la fois

Avec 6 057 hectares de vigne déclarés en production en 2019, le Lot-et-Garonne est le 28^{ème} département viticole français, rassemblant 1 % du potentiel national. Il se positionne au troisième rang des départements néo-aquitains en matière de viticulture d'appellation, derrière ses deux grands voisins que sont la Gironde et la Dordogne.

Au cours des dernières années, le foncier viticole départemental calque l'évolution du vignoble français : en baisse, subissant de profondes modifications structurelles. Les campagnes d'arrachage entre 2006 et 2010 ont fortement amputé le potentiel départemental. Dans les plaines, les petites parcelles les moins favorables ont été abandonnées, d'autant qu'elles produisaient des vins

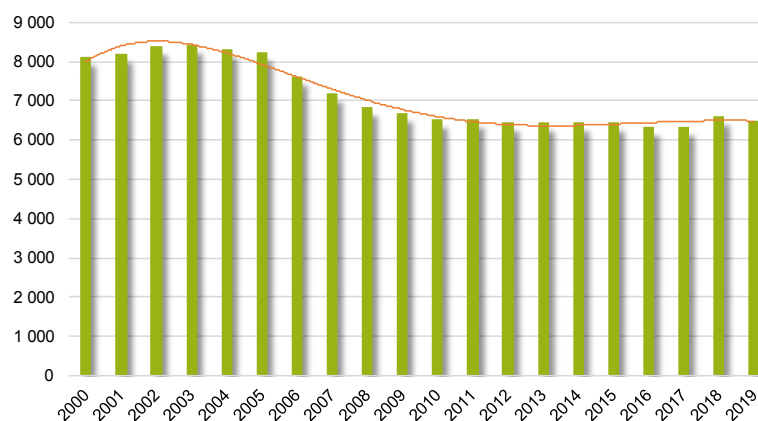
courants essentiellement destinés à l'autoconsommation. Les vins d'appellation, et en particulier ceux du Marmandais, y contribuent pour près de la moitié.

Depuis dix ans, rassemblant 2 % des arrachages de la surface agricole départementale, le foncier viticole

se stabilise. La vigne demeure présente dans les trois quarts des 320 communes du Lot-et-Garonne. Une vingtaine, avec chacune plus de 100 ha de vigne, regroupent à elles seules plus de la moitié (57 %) du foncier viticole départemental.

Figure 1

Surfaces viticoles lot-et-garonnaises de 2000 à 2019, en hectare



Source : Douanes - Déclaration de récolte

Carte 1

Le Lot-et-Garonne rassemble en matière de viticulture six appellations d'origine contrôlée (AOC) : les Côtes de Duras, les Côtes du Marmandais, le Buzet, le Brulhois, l'Armagnac-Ténaresse et le Floc de Gascogne. Auxquelles s'ajoutent trois vignobles bénéficiant d'une indication géographique protégée (IGP) : Mézinais et Vin du Tsar dont les aires sont localisées et Pays de l'Agenais, donc l'aire couvre l'ensemble du département.

À l'ouest, entre La Réole et Marmande, de part et d'autre de la vallée de la Garonne, s'étend le vignoble des **Côtes du Marmandais**, reconnu en 1990 et implanté sur 27 communes. Prolongeant l'appellation bordelaise de l'Entre-deux-Mers, il est délimité au nord par Côtes de Duras, au sud par le massif forestier des Landes de Gascogne et au sud-est par le vignoble de Buzet. Pesant pour le cinquième du vignoble, l'appellation Côtes du Marmandais se décline en trois couleurs. Le rouge est majoritaire.

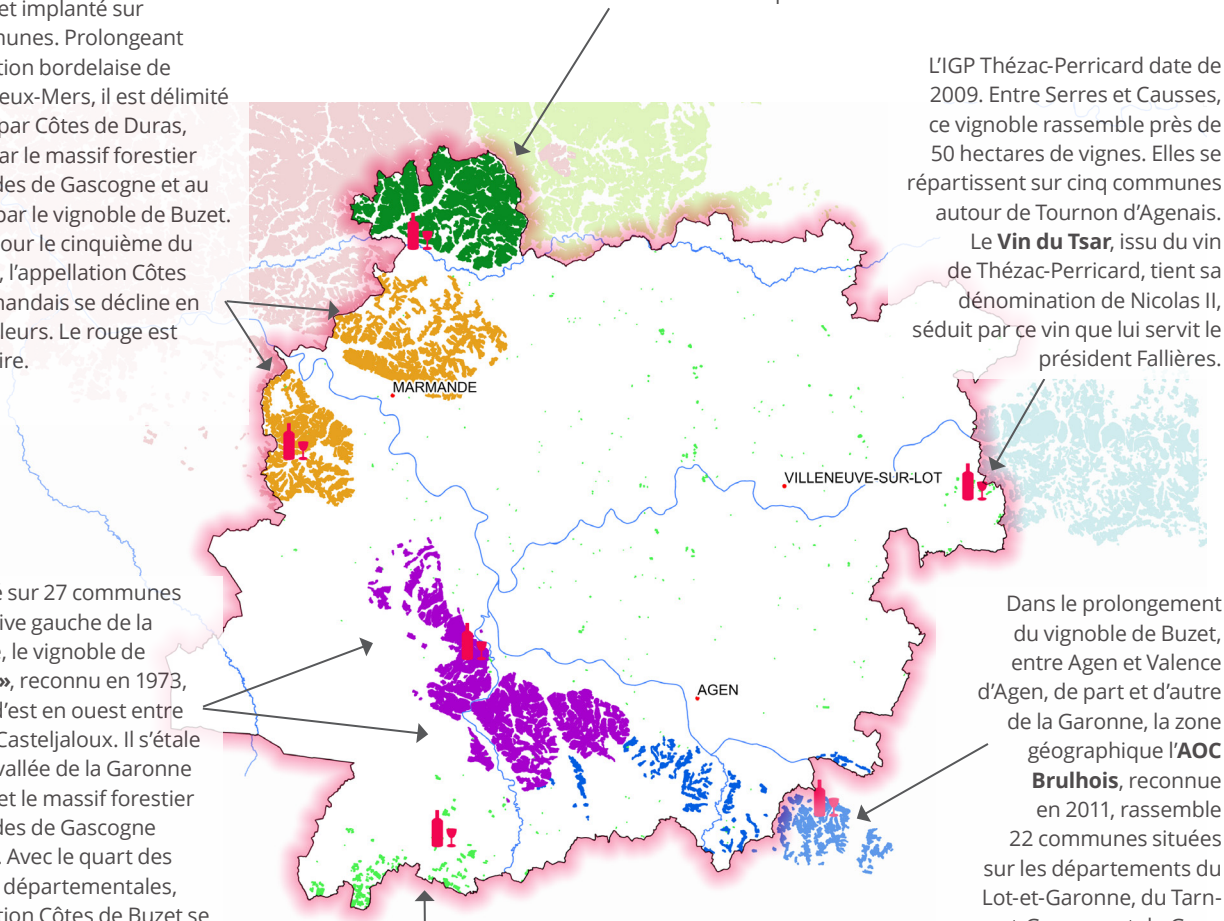
Situé à l'extrémité nord du département du Lot-et-Garonne, le vignoble de **Duras**, reconnu en 1937, côtoie à l'est les appellations girondines de l'Entre-deux-Mers et Sainte-Foy-Bordeaux. Au nord, s'étend le vignoble de Bergerac et au sud, celui de l'appellation Côtes du Marmandais. Avec le quart des surfaces départementales, l'appellation Côtes de Duras se décline en trois couleurs, rouge et rosé rassemblent les deux tiers de la production.

L'IGP Thézac-Perricard date de 2009. Entre Serres et Causses, ce vignoble rassemble près de 50 hectares de vignes. Elles se répartissent sur cinq communes autour de Tournon d'Agenais. Le **Vin du Tsar**, issu du vin de Thézac-Perricard, tient sa dénomination de Nicolas II, séduit par ce vin que lui servit le président Fallières.

Implanté sur 27 communes situées rive gauche de la Garonne, le vignoble de « **Buzet** », reconnu en 1973, s'étend d'est en ouest entre Agen et Casteljaloux. Il s'étale entre la vallée de la Garonne au nord et le massif forestier des Landes de Gascogne à l'ouest. Avec le quart des surfaces départementales, l'appellation Côtes de Buzet se décline en trois couleurs. Le rouge domine.

Aux confins de trois départements, Landes, Gers et Lot-et-Garonne, le **Mézinais** rassemble près de 200 ha de vigne. Au cœur de la région de la Ténarèse, on y produit l'Armagnac-Ténaresse, distinction obtenue en 2009. Recouvrant 19 communes du sud du Lot-et-Garonne, cette aire coïncide avec l'AOC Floc de Gascogne créée en 1990. Les vins cultivés sur cette zone sont également référencés en Côtes de Gascogne. La production s'oriente vers le blanc.

Dans le prolongement du vignoble de Buzet, entre Agen et Valence d'Agen, de part et d'autre de la Garonne, la zone géographique l'**AOC Brulhois**, reconnue en 2011, rassemble 22 communes situées sur les départements du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Gers. Rouge et rosé forment 60 % de la production. Le blanc complète le reste.



Appellations d'origine protégée	
■	AOP BUZET
■	Côtes de Duras
■	Côtes du Marmandais
■	Brulhois
■	Bordeaux
■	Bergerac
■	Cahors
■	Caves Coopératives
■	Parcelles hors délimitation AOP

■ L'ensemble du département est par ailleurs couvert par l'IGP Pays de l'Agenais. De nombreuses parcelles de vigne de petite taille échappent visuellement à l'analyse cartographique, ce qui minore la surface en vigne dans le centre et la partie Est du département.

Sources : ©BD CARTO®, INAO, ASP-RPG, FRCVA

Le rouge domine

En rouge, les cépages principaux sont ceux classiques du Bordelais. Le Merlot se maintient et s'étend sur 2 400 ha. Les Cabernet Franc et Sauvignon sont en repli, passant de 3 600 ha en 2000 à moins de 1 900 ha aujourd'hui. Le Côt noir (Malbec) recouvre une surface conséquente, avec près de 300 ha. On y recense également des cépages plus locaux. Cépage originaire du Lot-et-Garonne, l'Abouriou typique des Côtes-du-Marmandais, s'étend désormais sur 150 ha, faisant jeu quasi égal avec la Syrah noir (175 ha).

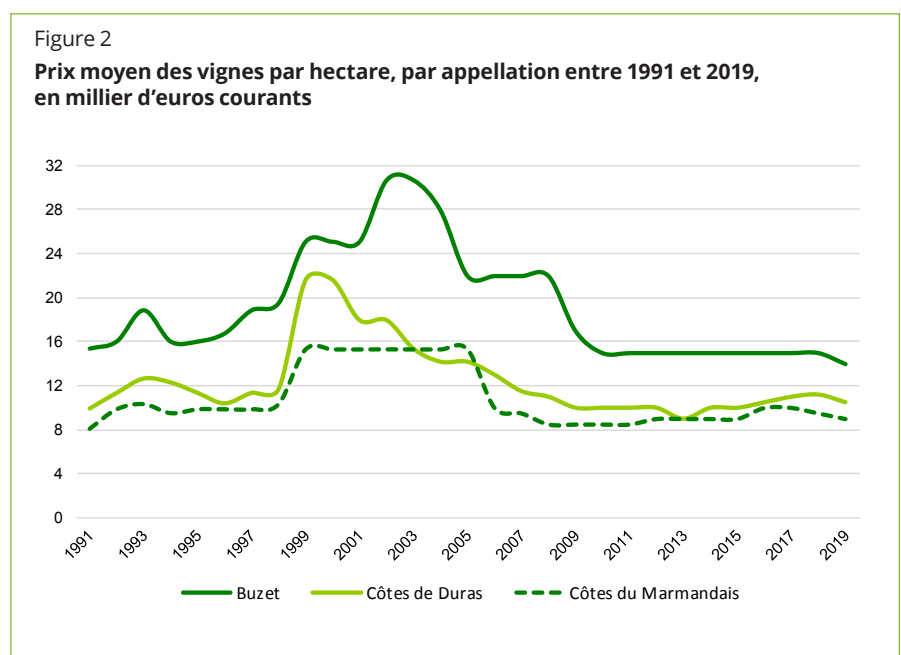
Pour la production des vins blancs, le Sauvignon domine, couvrant 600 ha, loin devant le Sémillon et la Muscadelle. L'Ugni blanc, le gros Manseng blanc, sont plutôt réservés à la production de l'Armagnac.

Une forte présence du bio et des certifications environnementales

28^{ème} département en termes de surfaces viticoles, le Lot-et-Garonne se hisse à la 18^{ème} place pour ses surfaces viticoles « bio ». Avec près d'un millier d'hectares certifiés ou en conversion, le bio occupe plus de 16 % du vignoble départemental, soit le double de la moyenne régionale et un peu plus que la moyenne France entière (15 %).

Après avoir progressé jusqu'en 2010 pour atteindre près de 600 ha, les surfaces viticoles bio ont connu une érosion jusqu'en 2013 (500 ha), en lien avec la situation économique de l'ensemble de la filière. Si la période 2014-2016 marquait une relative stabilité, les années 2017 et surtout 2018 enregistrent, en termes de surfaces, une forte poussée. En 2018, 71 viticulteurs valorisaient 980 ha de vignes certifiées ou en conversion. Duras rassemble la moitié de ces surfaces, le Marmandais le quart.

Par ailleurs, la coopérative des Vignerons de Buzet est, depuis novembre 2019, la première structure viticole à avoir obtenu la certification HVE dans un cadre collectif. Ainsi, 627 ha de SAU, dont 562 ha de vignes, ont atteint



Sources : Safer

le dernier niveau sur les trois que comporte la certification Haute Valeur Environnementale.

Un prix du foncier très chahuté

Côté « vigne à appellation », sur la période 1991-2019, le prix du foncier, à l'image de la quasi-totalité des vignobles à appellation de Nouvelle-Aquitaine, a connu des fortunes diverses.

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, on note une légère croissance, plus marquée en Buzet. L'envolée sur le marché asiatique générant une bulle spéculative et les effets du millésime 2000 vont dynamiser les prix sur une courte période s'étalant, selon les appellations, de 2000 à 2003. La crise économique et structurelle que traverseront la plupart des appellations génériques France entière impactera ensuite le vignoble lot-et-garonnais. La surproduction, le ralentissement de la consommation, l'arrivée de nouveaux pays émergents, vont contraindre la plupart des appellations à réduire leur

offre par le biais de la distillation, mais également de l'arrachage, entraînant à la baisse le prix du foncier.

Lors de cette période de crise (2003-2010), les années de relative stabilité, en particulier en Buzet et Côtes du Marmandais, masquent une absence de marché et de repreneurs. Face à cette situation, pour pérenniser temporairement les structures, nombre d'exploitations étaient reprises au départ en retraite du chef d'exploitation par des conjointes âgées.

Depuis 2011, la meilleure tenue économique des vins du Lot-et-Garonne a permis de mettre un coup d'arrêt à cette chute.

Si, en 2019, le prix des vignes s'érode légèrement, l'explication tient plus au net repli enregistré dans les vignobles limitrophes de Gironde servant de mètre étalon, qu'à un retournement du marché.

2. LES EXPLOITATIONS

Une polyculture, à culture dominante

En 2018, 776 agriculteurs valorisant 49 000 ha de surfaces agricoles déclaraient détenir 6 200 ha de vigne. En 2010, le recensement en comptabilisait 1 159 pour 47 000 ha de SAU, dont 6 500 ha de vigne.

La surface viticole moyenne par exploitation passe de 5,6 ha en 2010 à 8,0 ha en 2018. Cette progression résulte plus de la disparition des très petits détenteurs de vigne que d'une réelle augmentation de la surface des exploitations toujours présentes.

Phénomène déjà observé entre 2000 et 2010 : la viticulture départementale s'oriente non vers la monoculture, mais vers une polyculture avec une culture dominante. La prédominance des polyculteurs-viticulteurs-coopérateurs éclaire ce résultat. Ainsi, avec 6 ha de vigne en moyenne, les exploitations pour lesquelles la viticulture représente moins de la moitié de la surface totale de l'assolement, valorisent plus des deux tiers du foncier viticole départemental. Déjà, en 2010, plus de la moitié des surfaces viticoles départementales étaient détenues par des agriculteurs spécialisés en production fruitière ou orientés vers la polyculture. Cette situation reflète l'importance prise en Lot-et-Garonne par des cultures à forte valeur ajoutée, mais ayant une emprise spatiale faible (C. Le Gars, 2002).

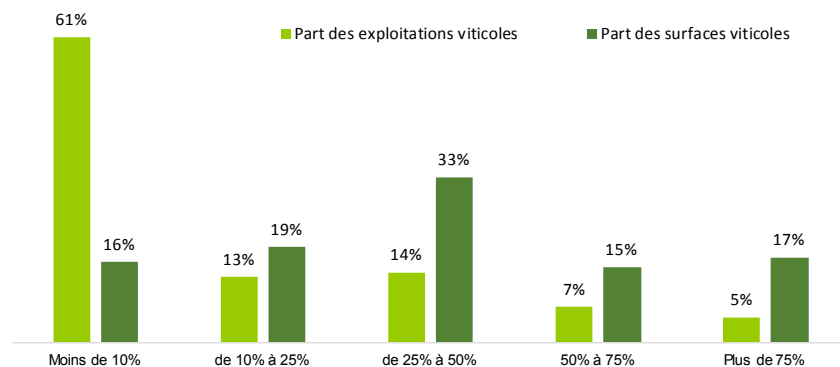
Disparition des petits détenteurs de vigne, quel que soit le statut

Entre 2010 et 2018, la baisse du nombre d'exploitations viticoles concerne en premier lieu les exploitations individuelles. Sur la période, leur nombre est divisé par deux, leur foncier se replie d'un tiers. Cette baisse est portée, comme dans nombre de vignobles néo-aquitains, par de petits détenteurs de vigne sans indication géographique.

Pour les formes sociétaires, si leur part relative progresse, leur nombre

Figure 3

Répartition des exploitations et des surfaces en vigne selon la part de la vigne dans la SAU

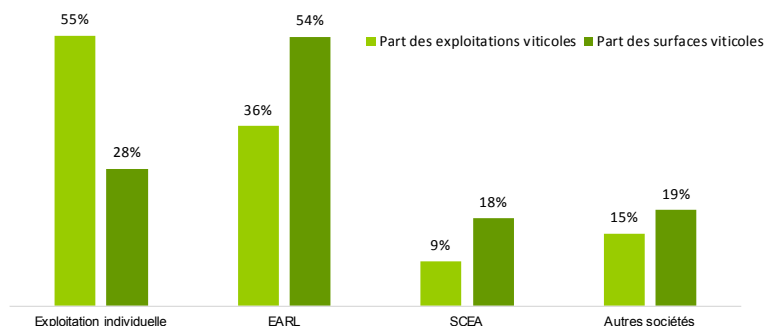


Note de lecture : pour 61 % des viticulteurs, la surface en vigne représente moins de 10 % de la SAU de l'exploitation. Ces derniers valorisent au total 16 % des surfaces viticoles départementales.

Source : Agreste Nouvelle-Aquitaine

Figure 4

Répartition des exploitations et des surfaces en vigne selon le statut



Source : PAC 2018

et le foncier viticole qu'elles occupent diminuent également. Toutefois, cette baisse s'effectue à un rythme nettement moins soutenu. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée voient leurs effectifs diminuer de 6 % et leurs surfaces de 9 %. Les sociétés civiles d'exploitation agricole chutent de 10 % en effectif comme en surface. Les groupements agricoles d'exploitation en commun se replient

de plus de 15 % en effectif comme en vignoble. En 2018, les formes sociétaires valorisent 72 % du foncier viticole contre 68 % huit ans plus tôt. Parallèlement, en 2018, la totalité des surfaces non viticoles détenues par des formes sociétaires progresse. Elle passe de 29 000 ha en 2010 à 36 000 ha en 2018.

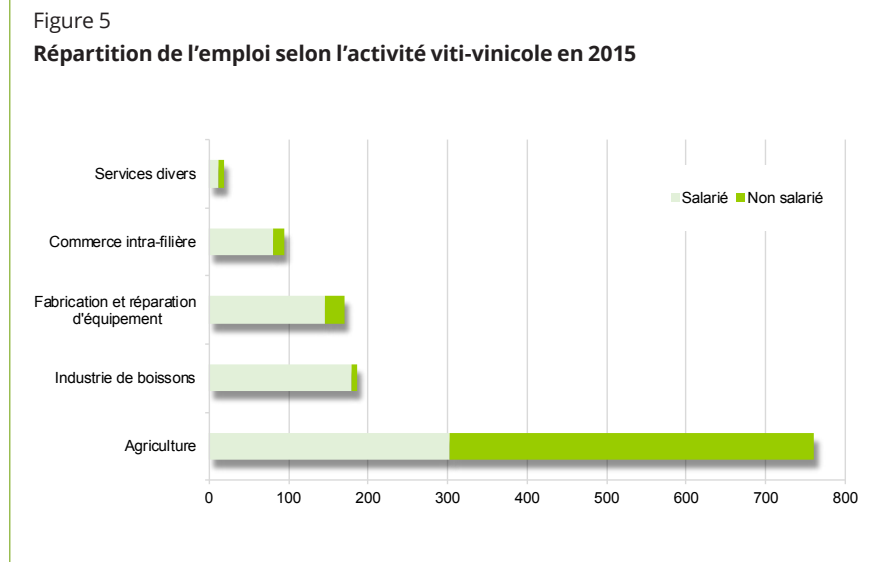
3. L'EMPLOI

De la vigne à la première mise sur le marché, l'ensemble de la filière (cf. encadré) regroupait, en 2015, en Lot-et-Garonne, 400 établissements employant 1 230 personnes, 720 salariés et 510 non-salariés.

Près de deux tiers des emplois dans les activités agricoles

L'agriculture est le principal secteur d'activité de la filière avec plus de huit établissements (85 %) sur dix, 62 % de l'emploi et 40 % du salariat. En Lot-et-Garonne, à la tête d'exploitations plus petites que dans le reste de la France, les trois quarts des viticulteurs privilégient la vinification en caves coopératives. La vinification en chais particuliers et la commercialisation au départ de l'exploitation pèsent peu. Le salariat extérieur contribue à la moitié du besoin de main-d'œuvre au sein des exploitations viticoles. Si les activités de soutien aux cultures rassemblent 15 % de l'emploi de la branche viticole, elles se démarquent par rapport au reste de la viticulture régionale. La quasi-totalité de l'emploi est assuré par des non-salariés du secteur agricole. Les prestations payantes effectuées par certains chefs d'exploitation supplantent le recours aux entreprises de travaux agricoles. Au total, les activités « agricoles » occupent dans la filière près de 760 emplois, dont 300 salariés.

Le secteur de l'industrie regroupe 5 % des établissements pour 30 % de l'emploi total (45 % de l'emploi salarié). L'industrie des boissons, premier employeur du secteur « industriel » (55 %), est principalement composée d'unités de caves coopératives viticoles qui vinifient la production de leurs 400 adhérents, contribuant



Sources : Insee, Sriset, année 2015

aux trois quarts de la production départementale. 20 % des salariés fabriquent des produits liés aux contenants (verre, tonneau, caisserie, étiquettes, ...). Le reste du salariat se concentre dans le segment de la fabrication et réparation de matériels agricoles et viticoles.

Enfin, le secteur tertiaire rassemble 10 % des établissements et 15 % de l'emploi salarié. Le commerce intra-filière en absorbe 90 %, principalement recensé dans les activités de négoce et de commerce de gros. Les organismes d'appui technique à la viticulture (laboratoire, œnologue, etc) complètent le reste.

Une filière ouvrière et masculine

Près des deux tiers des salariés sont des ouvriers. Parmi les 470 ouvriers de la filière, 60 % sont employés dans le secteur agricole ; la quasi-totalité occupent un emploi non qualifié. Les

employés, 15 % des effectifs, sont très présents dans le secteur de la vinification et le commerce de gros. Techniciens, agents de maîtrise et professions intermédiaires, 14 % du salariat, forment la moitié des effectifs recensés dans la vinification. 5 % des salariés sont des cadres. Leurs effectifs se partagent à parts égales entre caves coopératives et négoce.

Dans l'ensemble de la filière, deux postes sur trois sont occupés par des hommes. Moins représentées dans les postes à responsabilité, neuf femmes salariées sur dix occupent des postes d'ouvrières agricoles ou d'employées. Au sein de la filière viticole, la rémunération moyenne annuelle brute des salariés s'élève à 26 000 €, contre 30 300 € dans les autres secteurs de l'économie lot-et-garonnaise. Elle oscille de 19 500 € en agriculture à 34 000 € dans le secteur de la vinification.

Périmètre de la filière viti-vinicole

La notion de filière viti-vinicole retenue désigne l'ensemble des activités complémentaires qui, d'amont en aval, concourent à la valorisation d'un produit fini, à savoir la production de vins et d'eaux-de-vie et de liqueurs.

L'activité agricole comprend la culture et l'exploitation de la vigne et les activités de soutien agricole (pépiniéristes, prestataires de services). Les segments industriels rassemblent la transformation du vin et les établissements en lien avec le matériel, machines et composants (bouchons, étiquettes et bouteilles, etc.). Les segments tertiaires regroupent le commerce intra-filière (commerce de gros, négociants, courtiers), les services logistiques et les organismes professionnels.

4. LA PRODUCTION

Une production orientée vers le rouge, la qualité et les caves coopératives

Avec 360 000 hl vinifiés en 2019, la production départementale est majoritairement orientée vers l'AOP et l'IGP (85 %). Près de la moitié (49 %) de la production est constituée de rouge, devançant le blanc (30 %) et le rosé (21 %). La production dédiée à l'Armagnac pèse peu, elle s'élève à 2 300 hl.

Après un repli entre 2009 et 2013 porté par les Vins AOP et VSIG sous l'effet d'une conjoncture économique et climatique difficile, la production retrouvait des niveaux conséquents en 2015 et 2016. Le gel de 2017 et les aléas climatiques et sanitaires de 2018 et 2019 freinent cette reprise.

En Lot-et-Garonne, la coopération tient une place prépondérante. Elle représente plus des deux tiers de la production départementale : 95 % en Buzet et Marmandais, 55 % pour les vins de Duras, un peu moins du quart pour les IGP et VSIG.

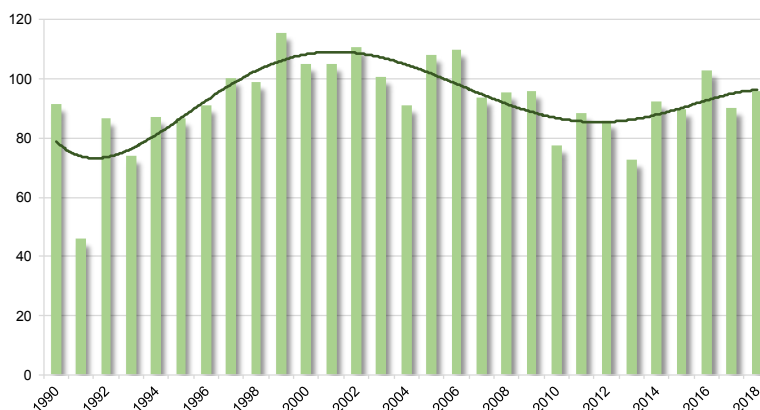
2 % des surfaces, 11,6 % de la valeur de la ferme lot-et-garonnaise

En 2018, avec 96 millions d'euros, la viticulture du Lot-et-Garonne représente 5 % de la valeur de production viticole de l'ex-Aquitaine, 3 % de celle de la Nouvelle-Aquitaine et 1 % du résultat national.

La viticulture, filière à forte valeur ajoutée, concentre 11,6 % de la valeur agricole départementale hors subventions, pour seulement 2 % de la surface agricole du Lot-et-Garonne. Ce résultat place la viticulture, en termes de valeur, au 4^{ème} rang des filières agricoles départementales derrière l'arboriculture (35,6 %), mais quasiment à jeu égal avec les céréales (12 %) et les légumes (11,9 %).

Figure 6

Valeur de la production de 1990 à 2018, en million d'euros



Source : Agreste

5. LA COMMERCIALISATION

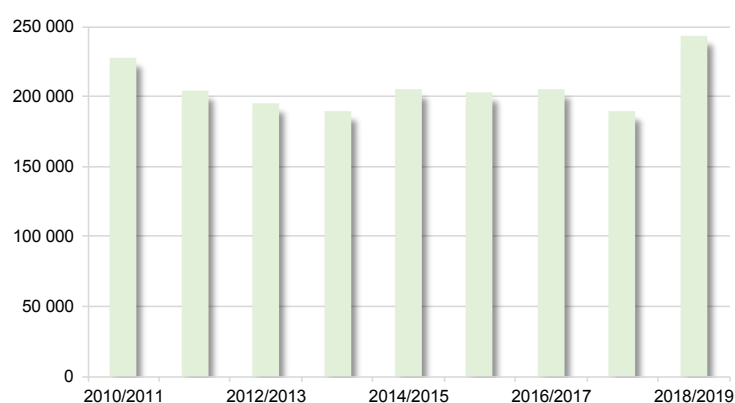
Les sorties de chais : la première mise en marché

Fin juillet 2019, selon les données publiées par les Douanes, les quantités de vins sorties des chais des récoltants et des négociants vinificateurs de Lot-et-Garonne s'établissent à 243 000 hl pour la campagne 2018-2019, une hausse portée en partie par les vins sans indication géographique.

Les dernières années se caractérisent par une nette baisse des stocks de fin de campagne, passant de 400 000 hl en juillet 2010 à 260 000 hl dix ans plus tard. Le repli du foncier et les moindres rendements des dernières vendanges, en particulier en 2013 et 2017, expliquent en partie ce résultat. Dès lors, en juillet 2019, les stocks à la propriété représentent treize mois de commercialisation, contre près du double dix ans plus tôt.

Figure 7

Sorties de chais de 2010 à 2019, en hl



Source : Douanes

Une commercialisation très orientée vers le marché intérieur

En matière de commercialisation, le marché intérieur tient une place prépondérante. Toutefois, les volumes exportés progressent d'année en année. Ils représentent une moyenne de 15 % mais varient selon les appellations.

Concernant les vins de Duras, en chais particuliers, le quart de la production est réservée à la vente directe. Le reste est commercialisé vers le négoce ou des grossistes. En cave coopérative, sous l'effet de sa marque phare « Berticot », le marché français absorbe 80 % des sorties, très orienté vers la grande distribution.

Dans le Marmandais, le marché intérieur regroupe plus des deux tiers de l'activité. La grande distribution contribue à plus de 60 % du chiffre réalisé. L'export s'est fortement développé, passant de 10 % des ventes en 2010 à près du tiers aujourd'hui. L'Asie (80 %) et le continent américain (17 %) concentrent la quasi-totalité des envois.

À Buzet, plus de 80 % de la production est écoulee sur le marché intérieur, majoritairement en grande distribution. L'Union européenne rassemble 70 % des volumes exportés devant l'Asie (20 %) et le continent américain (5 %).

La commercialisation des vins du Brulhois s'oriente aux trois quarts vers le marché intérieur. La grande distribution pèse peu, moins du dixième du chiffre d'affaires. Les réseaux traditionnels (cavistes, restauration, ...) sont privilégiés. Les trois quarts des exports se destinent au marché nord-américain, l'Europe complète le reste.

Enfin, rassemblant les deux tiers des sorties, la vente directe domine à Thézac-Perricard.

6. ORGANISMES PROFESSIONNELS ET INTERVENANTS

- Syndicat des Vins des Côtes de Brulhois - 3458 avenue du Brulhois - 82340 Donzac
- Syndicat de défense des Vins de Buzet - BP 22 - 47160 Buzet-sur-Baise
- Syndicat des producteurs des Vins AOC - Côtes de Duras - Maison des Vins - 47120 Duras
- ODG Côtes du Marmandais - Lieu-dit Dupuy - 47200 Beaupuy
- Syndicat Vins de Pays de l'Agenais /Thézac-Perricard - 271 rue de Péchabout - 47000 Agen
- Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac - Place de la Liberté - 32800 Eauze

Caves viticoles du Lot-et-Garonne

- Cave coopérative de Beaupuy - Côtes du Marmandais 47200 BEAUPUY
- Cave du Marmandais - Site internet : <http://cave-du-marmandais.fr>
- Cave des Vignerons de Buzet - Site internet : <https://www.nouslesvigneronsdebuzet.fr>
- Cave Berticot - Côtes de Duras - Site internet : <http://www.berticot.com>
- Côtes du Brulhois - Site internet : <http://www.vigneronsdubrulhois.com>
- Cave coopérative des coteaux du Mézinais - cavedemezin@free.fr
- Les Vignerons de Thézac Perricard - Site internet : <http://www.vin-du-tsar.fr/>

Le **conseil de bassin viticole** est une instance de concertation regroupant les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics et traitant de l'ensemble des questions touchant à l'amont et l'aval de la production. Pour le Lot-et-Garonne, l'appellation Duras relève du conseil de bassin de Bordeaux-Aquitaine, les autres appellations relevant de celui du Sud-Ouest (Occitanie). ■

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédacteur : Jacky BONOTAUX
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020